



ORGANE
DU PARTI SOCIALISTE
DE LANCY

Section de Lancy
Route du Grand-Lancy 56
1212 Grand-Lancy
CCP 12-14857-2

Editrice responsable :
Françoise Dupraz
www.ps-lancy.ch

N°142 Juin 2017

POING ROUGE

Seule publication politique de Lancy qui fleurit régulièrement et pas uniquement à la veille des élections.

Tous les textes sont rédigés en langage épïcène afin de favoriser l'égalité entre femmes et hommes.

POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE AMBITIEUSE ET OUVERTE À TOUTES ET TOUS!



La culture doit être au cœur d'une politique de gauche. Elle constitue en effet un vecteur d'émancipation, de résistance, de liberté et de lien social. En cela, elle est l'âme de la démocratie. Comme l'a mentionné Albert Camus, « Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude ». Une politique culturelle de gauche

doit dès lors être à la fois ambitieuse et ouverte à toutes et tous. Au-delà d'une planification culturelle élaborée par les décideurs, cette politique doit stimuler la vie culturelle, en s'attaquant aux différents obstacles qui entravent la liberté d'expression artistique, en mettant les associations au centre de l'action culturelle et en encourageant la co-construction de la programmation culturelle avec les différents publics.

Dans ce contexte, mon premier objectif, en tant qu'actuel président de la commission de la culture, a été d'établir un état des lieux de la culture à Lancy, en invitant les différents responsables de la vie culturelle lancéenne à présenter leurs activités à la commission. Ont d'abord été reçus les responsables des structures (communales et associatives) émargeant au budget de la culture. A la suite de ces auditions, un débat sur la politique culturelle de Lancy a été organisé en mars 2016. Ultérieurement, la commission a reçu les responsables de structures qui contribuent aussi à la vie culturelle lancéenne, sans dépendre du budget de la culture.

Ces auditions et ce débat ont permis de relever la qualité et la diversité de la vie culturelle lancéenne, en particulier, dans les domaines de la musique, des arts plastiques, de certains arts visuels (bandes dessinées, dessins de presse, illustrations pour enfants), de la littérature, mais aussi d'identifier plusieurs axes à développer. Parmi les dimensions novatrices de la culture à Lancy, on peut notamment mentionner les initiatives des deux centres d'art (Ferme de la Chapelle

et Villa Bernasconi) visant à présenter la création artistique contemporaine à des publics larges, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et ce, via des activités didactiques menées en collaboration avec les écoles et les associations. Une autre action intéressante, proposée par la Ferme de la Chapelle, a été de mettre en place un processus de médiation culturelle, destiné à faire des citoyen-ne-s des acteurs et actrices du processus culturel, et à leur permettre via l'activité artistique de s'approprier un espace public partagé.

En ce qui concerne les axes à développer, la commission (incluant aussi Nicolas Clémence pour les socialistes) a insisté sur la diversification des publics (notamment, la mise en place d'activités culturelles visant la tranche d'âge 18-35 ans), la diversification des activités artistiques (en faveur des arts de la scène, avec la création d'un lieu stable pouvant accueillir ces activités), et la mise à disposition de locaux pour les artistes de Lancy. Par ailleurs, il faut relever l'accueil enthousiaste et unanime qu'a réservé la commission au projet de médiathèque et de salle communale

au sein de l'Espace Palettes. Ce nouveau pôle culturel, qui pourrait bénéficier d'une collaboration avec les communes voisines, donnerait un accès plus aisé à la culture à la population de l'Etoile-Palettes (en lien avec les activités associatives sociales proposées dans l'Espace Palettes) et permettrait une diversification des activités artistiques. Relevons aussi le rôle que la nouvelle salle communale du Petit-Lancy pourrait jouer dans cette diversification.

D'autres pistes de développement doivent aussi être envisagées afin que chacun-e s'approprie effectivement la culture. Il s'agirait notamment de faciliter la réalisation de projets culturels permettant de rassembler des habitant-e-s de Lancy (y compris les plus fragiles) autour de thèmes pertinents pour leur vie, et ce, dans une perspective interculturelle et intergénérationnelle. Dans tous les cas, le groupe socialiste du Conseil municipal veillera à ce que ces développements se concrétisent.

Martial Van der Linden, Président de la Commission de la culture

DES SOCIALISTES DE LANCY EN COURSE POUR L'ÉLECTION AU GRAND CONSEIL EN 2018

ÉLECTION
2018

Le Parti socialiste genevois a désigné, le 13 mai lors d'une assemblée générale très fréquentée et tenue dans notre commune, les candidat-e-s pour l'élection en 2018 au Grand Conseil. Salima Moyard, Cyril Mizrahi et Christian Dandrès, déjà député-e-s, ainsi que Nicolas Clémence et Thierno Barry, actuellement Conseillers municipaux, représenteront la Ville de Lancy lors de cette élection. La section du PS de Lancy leur souhaite plein succès pour représenter notre commune.



LES ÉPINES, aux élus MCG, qui durant un Conseil municipal, lors du vote des statuts de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FLPA), seuls contre toutes et tous, ont refusé un article des statuts dont la modification à voter indiquait que la législature était dorénavant de 5 ans et non plus de 4 ans! Ont-ils compris la question posée ou s'opposaient-ils à la Constitution acceptée par le peuple en 2012 déjà ?



La **ROSE** décernée avec joie à Frédéric Renevey qui, dès le début du projet de construction de la piscine intercommunale du Sapay, s'est battu pour offrir aux nageuses et nageurs des horaires enfin compatibles avec le temps des loisirs. Ainsi, grâce au Conseiller administratif PS, l'ouverture des piscines publiques couvertes est passée de 4 heures à 33 heures hebdomadaires, soit 8 fois plus! Et ceci avec des ouvertures très matinales ainsi que durant les week-ends et les vacances.



5 QUESTIONS SUR LA SÉCURITÉ À FRÉDÉRIC RENEVEY, CONSEILLER ADMINISTRATIF EN CHARGE DE CE DICASTÈRE DEPUIS 2015.

1) Céline Rosselet (CR) : Si je compose le 0800.417.417 où est-ce que j'arrive ?

Frédéric Renevey (FR) : Tu arrives à la police municipale. Ce numéro est destiné à la population lancéenne. Il est en place depuis 2015.

Il permet d'atteindre la police municipale pendant les heures de patrouille ; celle-ci peut se rendre directement sur place pour répondre au problème ou simplement garantir une réponse immédiate.

La police municipale est très satisfaite. Les agents ne sont pas débordés d'appel mais les demandes sont toujours très pertinentes et c'est un vrai service à la population.

2) CR : Si je te dis GSL :

FR : Le GSL ou Groupement de Sécurité de Lancy est une convention d'organisation entre les autorités et les services et organismes responsables de la sécurité sur Lancy. Il existe depuis 2006 sachant qu'une convention avait déjà été ratifiée en 1994 par le Conseil administratif.

Le but de cette convention est d'améliorer la capacité d'intervention des autorités, services et organismes appelés à assurer la sécurité sur la commune, de manière optimale et coordonnée en toutes circonstances exceptionnelles (accidents graves, sinistres, catastrophes, états d'urgence). Un exercice commun a été organisé le 8 octobre 2016 afin de mettre en situation chaque corps du GSL. Le thème était un tremblement de terre.

C'était une première depuis des années. L'idée était de renforcer les liens entre les différents corps. Cet exercice s'est très bien passé, à ma grande satisfaction et à celle des partenaires. Chacun a pu mettre en avant ses compétences et apprendre à travailler ensemble.

3) CR : Si je te dis CLS :

FR : Je te réponds : Contrat Local de Sécurité. C'est un partenariat entre la police cantonale et la police municipale, avec des patrouilles en commun (40 en 2016) qui collaborent sur différentes problématiques.

Le CLS, c'est 3 axes de travail : lutter contre les incivilités, contre la délinquance de rue et en faveur de la prévention liée à la loi sur la circulation routière. En 2015/2016, il y a eu une diminution des appels concernant les nuisances liées au bruit de 33%, des dommages à la propriété de 45% et des vols de 33%. Ce contrat démontre donc pour ces 3 thématiques plus spécifiques que focaliser et faire



des patrouilles communes permet d'améliorer les choses de manière significative.

4) CR : Toujours sur la sécurité, existe-t-il une relation entre la commune et le canton ?

FR : Au niveau cantonal, Lancy participe à la réflexion sur l'amélioration de la défense incendie et secours. C'est-à-dire l'articulation entre pompiers professionnels et pompiers volontaires, cela à travers un comité de pilotage qui travaille sur une meilleure articulation entre les deux corps. Réflexion identique au niveau de la protection civile. A Lancy, il existe un office régional de la PC qui regroupe Lancy Onex Confignon. Cette dynamique de rapprochement est encouragée par le canton qui aimerait certainement par la suite agrandir le périmètre d'intervention.

5) CR : En tant que Conseiller administratif socialiste, que peux-tu dire au sujet de la prévention à Lancy ?

FR : Des campagnes de prévention sont annoncées dans les médias locaux. Comme exemple, je peux citer celles concernant les déchets, les scooters sur les pistes cyclables, sécuriser son vélo, prévenir les cambriolages. Ces campagnes se font sur une semaine. Les informations sont accessibles sur le site de la commune : www.lancy.ch

Céline Rosselet, Conseillère municipale, membre de la Commission sécurité



LUTTER CONTRE LA SOUS-ENCHÈRE SALARIALE

La problématique de la sous-enchère salariale, en particulier dans le secteur de la construction, est symptomatique des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités publiques quand elles attribuent leurs marchés. Il existe notamment de nombreux cas de sous-traitance en cascade avec des entreprises peu vertueuses qui pratiquent la sous-enchère salariale puis se mettent en faillite, laissant des employé-e-s sans ressources.

Afin de lutter contre ce phénomène, plusieurs collectivités publiques, notamment la Ville de Genève, la commune de Vernier et les TPG, ont entrepris des discussions avec l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) afin de réfléchir à des mesures efficaces susceptibles d'être mises en œuvre.

Au nom du parti socialiste de Lancy, Eric Mangué a ainsi présenté et défendu une motion pour « lutter contre la sous-enchère salariale et améliorer la protection des travailleurs » au Conseil municipal de notre ville. Elle invitait le Conseil administratif à entreprendre une réflexion en profondeur sur le sujet et mettre en place des moyens et procédures permettant de faire respecter le droit et garantir des conditions de travail dignes sur les chantiers attribués directement ou indirectement par la ville de Lancy. Pour cela, les socialistes proposaient : d'approcher les par-

tenaires sociaux des métiers du bâtiment pour organiser des contrôles sur les chantiers ; d'élaborer en concertation avec les partenaires sociaux des dispositions permettant de limiter les possibilités de sous-traitance ; d'intégrer dans les appels d'offres et contrats des dispositions réglementaires relatives à la protection des travailleuses et travailleurs.

Malheureusement, et de manière surprenante, la majorité des partis (MCG, PLR, PDC) n'a pas voté cette motion, alors qu'aucun argument n'a été apporté prouvant que Lancy serait mieux lotie que les autres collectivités publiques du canton. Le résultat, c'est que les employé-e-s restent à la merci de certaines entreprises peu scrupuleuses, et que celles qui respectent les règles se retrouvent confrontées à de la concurrence déloyale.

Les élu-e-s du PDC, du PLR et du MCG qui ont voté contre cette motion porteront donc une responsabilité devant les salarié-e-s et la population lancéenne, le jour où des cas de sous-enchère salariale seront découverts à Lancy. Le parti socialiste restera évidemment particulièrement attentif sur cette importante question.

Nicolas Clémence, Conseiller municipal

Suivez-nous aussi sur : www.ps-lancy.ch ou sur notre page facebook

Rejoignez-nous !

Si vos valeurs sont semblables aux nôtres, si la justice sociale et l'égalité des chances font partie de vos priorités, si la justice fiscale vous semble une évidence, nous vous encourageons à prendre contact, soit avec la section du Parti socialiste de Lancy en téléphonant aux co-président-e-s : Salima Moyard : 022 340 40 20 ou Daniel Hauenstein : 022 341 68 28, soit en adhérant en ligne, via le site suivant : www.ps-ge.ch/adherer